

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

TITRE RNCP - NIVEAU 4

FORMATION CONTINUE POUR ADULTE



Cette formation permet de former des ouvriers.ères souhaitant travailler dans le domaine du paysage pour des entreprises du secteur privé comme public.

Elle permet également l'insertion ou la réinsertion dans le milieu professionnel, de former des futurs coordinateurs.tices d'équipe mais aussi de consolider un projet professionnel.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation

- > Formation continue d'1 an
- > Minimum 12 semaines en entreprise / 23 semaines de formation au CFPPA
- > Rythme d'apprentissage : 5 semaines en entreprise / 1 semaine en formation

Début de la formation en septembre

Public & Conditions d'inscription

- > Effectuer des tests de positionnement
- > Être agé.e de plus de 18 ans
- > Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou seconde (au minimum)
- > Une année d'activité professionnelle minimum est souhaitée à l'entrée en formation

Enseignements professionnels

- > Elaborer un projet professionnel dans le secteur
- > Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- > Communiquer dans une situation professionnelle
- > Techniques relatives au végétal, au milieu, aux infrastructures paysagères
- > Utilisation des matériels et équipements de l'entreprise
- > Conduire un chantier de création ou d'entretien d'un espace paysager

UCARE

- > Murs et toitures végétalisés

Installations spécifiques

5 hectares d'espaces paysagers

DIPLÔME

Brevet Professionnel
Niveau 4

DURÉE

Formation continue sur 1 an

MODALITÉS D'ÉVALUATION

5 unités capitalisables (UC)
1 UCARE évalué en situations professionnelles
Ecrit - Oral - Epreuves pratiques

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

COÛT ET FINANCEMENT

Coût de la formation : 7 200 €
Cette formation peut être financée par :
- les OPCO - CNFPT : Aucun reste à charge
- le Compte Personnel de Formation (CPF)
- du financement personnel

L'apprenti perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC. Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Orientation et poursuite d'études

Principalement en BTSa Aménagements Paysagers ou en Certificat de Spécialisation.

L'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les collectivités locales.

Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le titulaire d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- Agent / Ouvrier.ère paysagiste
- Jardinier.ière paysagiste
- Chef.fe d'équipe paysagiste
- Coordinateur / Superviseur d'équipe

LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- Une exploitation agricole
- Simulateur de conduite d'engins
- Halle Agroalimentaire
- Centre de Documentation et d'Information
- Restauration
- Hébergement
- Etablissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé



TAUX DE RÉUSSITE (en 2021)

Abandons en cours de formation
Taux de réussite 2020 : 100%



Accueil CFA

02 37 33 72 25
cfa.eure-et-loire@educagri.fr

Accueil CFPPA

02 37 33 72 30
cfppa.chartres@educagri.fr



CFPPA
La Saussaye
28630 - Sours